

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE
pour les élèves ou étudiants reconnus en situation de handicap**

Cadre réservé à
l'administration

Reçu le

Saisi le

Complet le

- A compléter et signer par le responsable légal -

1- IDENTITE DE L'ELEVE OU DE L'ETUDIANT A TRANSPORTER

NOM : _____ Prénom : _____

F M

Né(e) le : ____/____/____

2- MA DEMANDE

Année scolaire concernée 20____ - 20____

Renouvellement à l'identique :

- J'atteste que la situation de l'élève (ou étudiant) et de la famille est identique (adresse, numéros de téléphone, établissement scolaire, contraintes professionnelles et familiales des parents).
- La solution de prise en charge sera décidée et organisée sur les mêmes bases que l'année scolaire précédente.
- Je n'ai qu'à compléter les rubriques n°1, n°2 et n°9 avant d'envoyer la fiche.

Renouvellement avec des modifications dans la situation :

- En plus des rubriques n°1, n°2 et n°9, je complète les parties concernées par les modifications (adresse et/ou établissement scolaire et/ou situation professionnelle et familiale des parents).

Première demande :

- Je dois compléter toute la fiche.

3- OU, QUAND et COMMENT ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Pour bénéficier d'une solution pour la rentrée de septembre, le formulaire de demande doit être transmis complet :

- **au plus tard le 1^{er} juin pour un renouvellement**
- **ou au plus tard le 1^{er} juillet pour une première demande**

en ligne sur le site <https://www.loiret.fr>, dans « Mon espace », rubrique « Transport des élèves et étudiants en situation de handicap »

ou par courrier à l'adresse suivante : **Maison Départementale de l'Autonomie - 45945 Orléans**

⚠ SEULES LES DEMANDES COMPLETES POURRONT ÊTRE TRAITÉES

APRES CES DATES, la demande est étudiée SANS GARANTIE DE DELAI.

Pour les demandes faites en cours d'année scolaire, le délai constaté est d'un mois minimum.

Il est conseillé au demandeur de conserver une copie de sa demande.

4- ADRESSE ET SITUATION DE L'ÉLÈVE OU DE L'ÉTUDIANT A TRANSPORTER

Adresse du jeune à prendre en compte pour le transport scolaire (Merci de signaler immédiatement tout changement de domicile en cours d'année)

Code postal : _____ Commune : _____

L'enfant est en garde alternée : Préciser les jours ou les semaines concernés par la présente demande de transport.

L'enfant est en famille d'accueil / lieu de vie et d'accueil : Préciser le nom de l'assistant(e) familial(e) ou du référent de l'enfant

5- IDENTITE ET SITUATION DU (OU DES) DEMANDEUR(S), responsable(s) légal(aux) de l'élève

Adresse : à renseigner si elle est différente de l'élève _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse courriel : _____ @ _____

NOM, Prénom du Responsable légal 1 :

NOM, Prénom du Responsable légal 2 (s'il habite à la même adresse que le Responsable légal 1) ou de l'adulte référent (rayer la mention inutile)

Téléphone mobile : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone professionnel : _____

Téléphone professionnel : _____

Permis de conduire en cours de validité : OUI NON

Permis de conduire en cours de validité : OUI NON

Situation professionnelle _____

Situation professionnelle _____

Employeur _____

Employeur _____

Commune de travail _____

Commune de travail _____

Jours de travail L Ma Me J V S D

Jours de travail L Ma Me J V S D

Horaires de travail _____

Horaires de travail _____

Contraintes familiales NON OUI, à détailler ci-après

Contraintes familiales NON OUI, à détailler ci-après

Situation scolaire des frères et sœurs de l'élève que j'accompagne à l'école : préciser NOM, Prénom, Date naissance, Etablissement scolaire

La famille dispose de 1 véhicule personnel 2 véhicules personnels pas de véhicule personnel

6- ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE DESTINATION vers lequel la prise en charge est demandée

Etablissement scolaire : Ecole Collège Lycée Autre

Nom : _____ Commune : _____

Ou Je ne sais pas encore, l'élève est EN ATTENTE D'AFFECTATION SCOLAIRE, j'envoie ma demande sans attendre et je m'engage à transmettre, par téléphone, le nom de l'établissement dès qu'il sera connu pour que ma demande puisse être traitée

Type de scolarisation : ULIS préciser la classe : _____ Autre préciser la classe _____

Régime scolaire : Externe (déjeune au domicile) Demi-pensionnaire (déjeune à la cantine) Interne (dort et déjeune à l'établissement)

Emploi du temps complet : 5 jours par semaine 4 jours par semaine

Emploi du temps aménagé : préciser les horaires ci-dessous s'ils sont déjà connus, sinon, informer le Pôle transport de la MDA dès que vous en aurez connaissance et en cas de modification

Fréquentation d'un IME ou ITEP : préciser le nom, la commune de l'établissement et l'emploi du temps concerné

7- ELEMENTS POUR LA DETERMINATION DE LA MODALITE DE TRANSPORT

sous réserve de l'avis de transport, du règlement départemental et de la décision du Département

Je demande la prise en charge du transport et je coche les trajets domicile – établissement scolaire concernés (HORS soins et HORS établissement médico-social de type IME, IMPRO, ITEP) :

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLER							
RETOUR							

La famille ou une personne digne de confiance peut assurer l'accompagnement de l'élève en véhicule personnel

L'élève/étudiant utilise le réseau de transport en commun pour aller à l'établissement scolaire

seul il a besoin d'être accompagné, préciser alors le MOTIF, le nom, prénom et lien de parenté de l'accompagnateur :

1 aller et 1 retour par semaine (Interne) OU 1 aller et 1 retour par jour (Demi-pensionnaire ou Externe)

REMI SNCF AMELYS TAO Autre réseau à préciser _____

La famille ne peut pas assurer l'accompagnement de l'élève : en expliquer **OBLIGATOIREMENT** les raisons (car le règlement priorise le remboursement des indemnités kilométriques ou des transports en commun)

Date à laquelle je souhaiterais le démarrage de la prise en charge : ____/____/____

L'élève est-il en fauteuil ? NON OUI : à préciser :

manuel pliable électrique transportable en véhicule léger nécessite un véhicule adapté

L'élève peut-il quitter seul son fauteuil et monter seul dans le véhicule ? OUI NON

En cas de prise en charge en transport adapté, le conducteur n'est pas habilité à porter l'élève. Si besoin, l'élève reste sur son fauteuil pour monter dans le véhicule.

Autres matériels à transporter (béquilles, ordinateur...) _____

Précisions utiles à la prise en charge en transport adapté (en dehors des données de santé relevant du secret médical)

8- INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT, A L'ARCHIVAGE ET A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par le « formulaire de demande de prise en charge du transport scolaire pour les élèves ou étudiants reconnus en situation de handicap » font l'objet d'un traitement par le Département du Loiret, en sa qualité de « responsable du traitement » au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données seront exploitées par les agents habilités à en connaître au sein du Département du Loiret, de la Maison Départementale de l'Autonomie et des services de l'Etat le cas échéant, dans le cadre de leurs missions pour la gestion de votre demande, la mise en place et le suivi du service public sollicité et les paiements correspondants.

Les données ne seront pas transmises à d'autres tiers, excepté aux sous-traitants du Département, eux-mêmes liés aux obligations de confidentialité et de sécurité conformes au Règlement Général de Protection des Données.

Ces informations seront conservées selon les prescriptions du code du patrimoine et des Archives départementales du Loiret. Vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en déposant une demande depuis le formulaire « Protection des données personnelles » accessible sur le site www.loiret.fr, rubrique "Mon Espace".

En cas de question, dysfonctionnement ou de problème technique, vous pouvez adresser une demande au Délégué à la Protection des Données par :

• le formulaire de contact accessible sur le site www.loiret.fr, rubrique "Mon Espace" :

https://services.loiret.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/4

• ou voie postale : Département du Loiret - 45945 ORLEANS

9- MES ENGAGEMENTS en contrepartie de ma demande de service public

J'atteste avoir pris connaissance du règlement départemental de transport des élèves et étudiants en situation de handicap, disponible sur le site internet <https://www.loiret.fr/le-transport-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap>.

L'acceptation de la prise en charge organisée par la Maison Départementale de l'Autonomie et financée par le Département du Loiret vaut acceptation du règlement par les parents, le responsable légal, le majeur, le transporteur. Les adultes s'engagent à respecter le règlement et à le faire respecter par l'élève.

Je m'engage à signaler rapidement tout changement de situation de l'élève ou des parents au Pôle transport de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) : par téléphone en cas d'urgence au 02 38 25 49 49 et systématiquement par écrit : par courriel à mda.contact@loiret.fr ou via le formulaire de contact sur le site <https://www.loiret.fr> ou par courrier.

En cas de prise en charge, **je m'engage à faire état des trajets réalisés ou non, à signaler dès le 1^{er} trimestre toute difficulté dans le transport adapté (absence de prise en charge, retard etc) et à répondre aux enquêtes de satisfaction ou de suivi du service.**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait le _____, à _____

Nom et signature du responsable légal 1

Nom et signature du responsable légal 2

- Notice à dégrafter et à conserver par la famille -

Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale
Maison Départementale de l'Autonomie

VOTRE INTERLOCUTEUR tout au long de l'année : le Pôle transport de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

Pour toute aide ou information sur votre demande de transport, sur les modalités de prise en charge, sur les modifications ou pour toute difficulté, vous pouvez joindre le Pôle transport de la Maison Départementale de l'autonomie :

Par le formulaire de contact sur le site internet : <https://www.loiret.fr> dans « Mon espace », rubrique « Ecrivez au Département »

Par courriel : mda.contact@loiret.fr

Par téléphone : 02 38 25 49 49

Par courrier postal : Maison Départementale de l'Autonomie - 45945 Orléans

Pour la gestion de votre demande et le suivi de la prise en charge du transport, le Pôle transport de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) contacte les familles par les moyens de communication suivants : téléphone, SMS, message téléphonique vocal, courrier, courriel.

Vous devez signaler rapidement tout changement de situation de l'élève ou des parents ou toute demande de modification au Pôle transport de la MDA : par téléphone en cas d'urgence, et systématiquement par courrier ou via le formulaire de contact sur le site <https://www.loiret.fr>.

En cas de prise en charge, vous devez faire état des trajets réalisés ou non, répondre aux enquêtes de satisfaction ou de suivi du service adressées par le Département du Loiret et la MDA.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT

En cas de décision de prise en charge en indemnités kilométriques

Le Département calcule l'aide annuelle sur la base d'un aller et d'un retour au maximum par jour de scolarité (soit nombre de kilomètres aller X 2 trajets X 0,35 € par kilomètre X nombre de jours d'école dans l'année) et verse une avance, en général de 80%, en début d'année sur la base de la demande. Puis le reste de l'aide est ajusté en fonction de la réalité des jours de présence à l'école.

La famille signale rapidement tout changement d'adresse, d'établissement, d'emploi du temps, au Pôle transport de la MDA.

Exemples d'indemnités kilométriques annuelles :

Distance aller domicile-établissement scolaire	2	5	7,5	10	15	20
Nombre maximum de kilomètres pris en charge par jour	4	10	15	20	30	40
Aide prévisionnelle annuelle pour 4 allers-retours par semaine <small>(estimée ici sur 138 jours d'école par an)</small>	193,20 €	483,00 €	724,50 €	966,00 €	1 449,00 €	1 932,00 €
Aide prévisionnelle annuelle pour 5 allers-retours par semaine <small>(estimée ici sur 174 jours d'école par an)</small>	243,60 €	609,00 €	913,50 €	1 218,00 €	1 827,00 €	2 436,00 €

Par exemple, si j'habite à 10 km de l'école où j'accompagne mon enfant 5 jours par semaine, en cas d'accord de prise en charge, le Département me verse une avance de 80%, soit 974,40 € au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, puis les 20% restant, soit 243,60 €, en septembre/octobre 2021 sur présentation d'un état de présence complété par l'école, soit une indemnité totale de 1218€ sur l'année.

**TRANSPORT
EN COMMUN**

En cas de décision de prise en charge en transport en commun

Le Département rembourse les frais chaque trimestre, sur présentation d'un justificatif original de paiement de l'abonnement de transport en commun et d'une attestation de présence complétée par l'établissement scolaire.

La famille signale rapidement tout changement d'adresse, d'établissement, d'emploi du temps, au Pôle transport de la MDA.

En cas de décision de prise en charge en transport adapté

Le Département organise et finance un circuit de transport adapté, il demande à un transporteur ou à un taxi de réaliser le service en minibus ou en voiture.

Le transport est un service public collectif qui tient compte en général des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement scolaire. Il ne s'agit pas d'un transport à la carte en fonction de l'emploi du temps de chaque élève ou des contraintes familiales, professionnelles de la famille.

Les parents ou le responsable légal ou l'adulte référent de l'élève doivent être joignables par téléphone et/ou SMS par le Transporteur, le Conducteur, le Pôle transport de la MDA. De même, ils conservent précieusement le nom et le téléphone du Transporteur et du Conducteur.

Le transporteur prend en charge et dépose l'élève sur la voirie au plus proche du domicile et devant l'établissement scolaire. Les parents ou le responsable légal ou l'adulte référent de l'élève s'engagent à être présent(s) au départ et au retour de l'élève mineur. Sinon, ils établiront une décharge parentale.

L'élève et sa famille doivent respecter les horaires fixés, ainsi que les règles de sécurité et de discipline dans le véhicule : tenue et comportement corrects, respect du conducteur et des autres passagers, ceinture attachée, rester calme. Les parents sont responsables du comportement de leur enfant mineur et de ses conséquences sur les tiers et le véhicule. Les élèves et étudiants majeurs sont soumis aux mêmes obligations.

Si l'enfant a besoin d'un rehausseur au vu de la réglementation, la famille en fait la demande au transporteur.

En cas d'absence, la famille doit prévenir immédiatement le transporteur pour éviter un déplacement inutile (la veille si possible, le matin même si elle ne peut pas faire autrement) et d'informer ensuite sans délai le Pôle transport de la MDA.

La famille signale rapidement tout changement d'adresse, d'établissement, d'emploi du temps, de numéro de téléphone, etc au Pôle transport de la MDA.

Toute demande de modification du circuit doit être faite par écrit au minimum un mois à l'avance. Puis, pour les stages, la famille adresse au Pôle transport de la MDA une copie de la convention de stage signée au plus tard 48 heures avant le démarrage de la prise en charge de transport.

En cas de difficulté dans le transport, la famille contacte le Pôle transport de la MDA.